



## Suite a PACS et testament solution pour le dernier vivant?

Par **Pascalsime**, le **24/11/2012** à **09:42**

Petite question sur l'occupation au dernier vivant.

Nous avons opté pour un Pacs+testament. Ceci afin d'effectué une donation croisé des parts disponibles de chacun sur le derniers vivant. Restera en suspend la "réserves" des héritiers (1 chacun 30% pour l'un et 20% pour l'autre) qui pourrait être demandé par ceux-ci suivant un % du à l'âge du survivant.

J'ai une petite question, concernant bien sur l'usufruit, sans avoir à régler la part réservataire. Autour de moi j'entends tous dans ce domaine et dernièrement la possibilité de "privé de faculté d'offre de l'article 917" ce qui éviterais une demande de l'héritier réservataire. Es ce possible?

Y a t'il une autre solution?

Pour finir avec mes questions concernant la donation croisé les parts des héritiers change en fonction du dernier vivant?

Merci pour votre réponse.

Pascal

Par **youris**, le **24/11/2012** à **10:04**

bjr,

vous voulez priver vos héritiers réservataires respectifs de leurs réserves légales ?

ai-je bien compris ?

à priori non sinon ce ne serait plus une réserve héréditaire.

cdt

Par **Pascalsime**, le **24/11/2012** à **15:42**

Merci pour votre réponse, il n'est aucunement question de priver nos héritiers réservataires respectifs de leurs réserves légales. Mais simplement qu'il ne puissent la demander à la mort de l'un ou de l'autre, ce qui pourrait obliger le survivant à vendre. En d'autre terme de pour jouir du bien en commun jusqu'au décès des deux, les héritiers récupérant leur part à la suite des décès.

Merci par avance.  
Pascal

Par **youris**, le **24/11/2012** à **17:06**

vous faites chacun un testament en léguant l'usufruit de tous vos biens à votre partenaire.

Par **Pascalsime**, le **24/11/2012** à **17:12**

Merci de la réactivité, mais l'usufruit concernant un PACS n'est il pas de 12 mois?  
Et à la suite de cette période l'article 917 du code civil prend effet sur demande des heritiers,  
pour la libération de la reserve.

Es ce bien cela?

Merci par avance.

Pascal